

— Fig. Faire perdre son influence, son crédit, sa réputation à ; La mode détrônée chaque jour les usages les mieux établis. Le maître qui doit détrôner la vapeur reste encore à trouver. Il y a une sorte de plaisir attaché au courage qui se met au-dessus de la fortune; mépriser l'argent, c'est détrôner un roi. (Chamfort.) Il n'y a qu'une seule tyrannie à détrôner, c'est celle de l'ignorance. (Collins.) Les constitutions libres ont pour objet de détrôner la force et de faire régner la justice. (Royer-Collard.) La vertu est plus difficile à détrôner que la gloire. (Ch. Nord.) Coups de canapé, plus propre et bien moins caustique, détrônera la prise de tabac. (Raspail.) Ne préférez plus, Fréron, par tes savants efforts détrôner le faux goût qui règne sur nos bords. GILBERT.

DÉTRÔNEUR s. m. (dê-trô-neur — rad. dê-trô-ner). Celui qui détrône un souverain. Il peut usité.

— Par ext. Celui qui abolit, qui provoque une suppression ; Les DÉTRÔNEURS de primes ne manquent pas de se faire primer. (A. Thierry.)

DÉTROUSSÉ, ÊTRE (dê-trou-sé) part. passé de v. Détrousser. Qui n'est plus troussé : Un manteau détroussé.

— Volé, dépouillé : Être détroussé par des voleurs de grands chemins. Les consuls d'Autriche ne pouvaient sortir pour les affaires des tasses sans être détroussés par les gens de l'émous. (Michelet.) Les voyageurs ne sont plus détroussés que par les albergestes. (Th. Gaut.)

DÉTROUSSEMENT s. m. (dê-trou-sè-man — rad. détrousser). Action de détrousser; état de celui qui est détroussé : Le détroussement d'un voyageur.

DÉTROUSSER v. a. ou tr. (dê-trou-sè — rad. détrousser). Détacher, laisser retomber, en parlant d'un objet troussé : Détrousser une robe. Détrousser son manteau.

— Voler, dépouiller de ses hardes ou de ses bagages : Ce marchand trouva des voleurs qui le détroussèrent. (Acad.) On détroussait les passants, on fait le contraire aux files : on vole, on vole, on vole. (P.-L. Courier.) Les soldats espagnols, la nuit venue, aidaient les bandits à détrousser les passants. (V. Hugo.) Les seigneurs du moyen âge détroussaient les voyageurs sur la grande route. (Proudh.)

— Volt-on les lous brigands, comme nous indigneux. Pour détrousser les lous courir les grands chemins? BOILEAU.

Souvent les preux ont, la lance en arrêt, Détroussé les passants. . . C. DELAVOINE.

ABSOL. : On détroussait maintenant plus que jamais aux chemins. (Bâle.)

— Chassé, ou fauché. Se dit d'un oiseau ou d'un chien qui arrache le gibier à un autre.

— Se détrousser v. pr. Détrousser son vêtement : Elle se détroussa avant d'entrer dans le salon. (Acad.)

— Syn. Détrousser, atraper, dérober, dévaliser, escamoter, escroquer, V. ATTRAPER.

— Antonymes. Trousser, retrousser.

DÉTROUSSEUR s. m. (dê-trou-sè — rad. détrousser). Voleur qui détroussait les passants : Des détrousseurs de grands chemins. Les détrousseurs de grands chemins de la partie septentrionale du royaume d'Espagne obéissaient à d'autres chefs. (Arago.) Je ne vois pas la différence qui sépare l'affilure du détrousseur de grandes routes. (Toussell.)

DE TROY (Nicolas), peintre français, né à Toulouse au commencement du XVII^e siècle. Il reçut les leçons de Chatelet, étudia pendant quelques années à Paris, puis de retour dans sa ville natale, devint peintre de l'hôtel de ville, et ouvrit une école de peinture. Presque tous ses ouvrages ont été détruits pendant la Révolution. — Son fils aîné, Jean de Troy, né vers 1640, mort vers 1700, fut, comme son père, professeur de dessin et de peinture à Toulouse. Nous citerons parmi ses ouvrages l'Immaculée conception de la sainte Vierge, au musée de Toulouse, et la Peinture et l'Étalon de celui de Montpellier.

— François de Troy, frère du précédent, né à Toulouse en 1645, mort à Paris en 1730, se rendit dans cette dernière ville, où il étudia sous Loir et Lafévre, et se fit surtout connaître comme portraitiste. Nommé membre de l'Académie de peinture en 1674, il en devint directeur en 1705 et recteur en 1732. Il a pris part aux premières expositions du Louvre, en 1699 et en 1704. Parmi les œuvres de cet artiste de mérite, nous citerons : Mercure exposant la tête d'Argus, son morceau de réception; Didon et Énée dans un festin; ses portraits du cardinal d'Estrees, de la duchesse d'Elbeuf et de ses filles, de la abbé de Mouloud, du prince Constantin de Pologne, etc. — Le fils cadet du précédent, Jean-François de Troy, né à Paris en 1680, mort en 1752, fut le membre le plus distingué de cette famille. Reçu membre de l'Académie de peinture en 1708, il fut directeur de l'Académie de France à Rome depuis 1728 jusqu'à sa mort. Ses tableaux se distinguent plus par l'éclat du coloris, la noblesse et l'harmonie de la composition que par l'originalité et la pureté du goût. La plupart ont été gravés. Nous cite-

rons les suivants : La peste de Marseille, la Contenance de Scipion, la Mort de Lucrèce, Cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit faite par Henri IV, au Louvre; la Mort de Cléopâtre, la Naissance de Vénus, l'Enlèvement de Proserpine, Médée et Jason, suite de sept toiles reproduites par les Gobelins, ainsi que son Histoire d'Esther, l'Agonie de Jésus, et Jésus portant sa croix, à Besançon, etc.

DÉTRUIRE v. a. ou tr. (dê-trui-ro — lat. destruere; du préf. de, et de struere, édifier). Démolir, ruiner, abattre, jeter bas, en parlant d'un édifice ou d'une construction quelconque : Détruire un monument. Détruire un pont. Détruire une jetée. Les rois de Perse AVAIENT DÉTRUIT les temples des Grecs, Alexandre détruisit le temple de Jupiter à Jérusalem. (Lafontaine.) La mer irritée s'éleva vers le ciel, et en vain mugissant se brisa contre les dignes inébranlables, qu'avec tous ses efforts elle ne peut ni détruire ni surmonter. (Buff.)

— Une nuit détruisit Pergame. LAMOTTE.

Le Seigneur a détruit la reine des cieux. RACINE.

— Anéantir, faire disparaître, faire périr : Détruire une forêt. Détruire les animaux nuisibles. Détruire des papiers compromettants. Les Barbares ont détruit l'empire romain. L'âge détruit la beauté. Les veilles ont détruit sa santé. (Acad.) Les Médés, qui AVAIENT DÉTRUIT le premier empire des Assyriens, DÉTRUISIRENT encore le second. (Boss.) Tout ce qui nous environne nous détruit. (Mass.) Il ne faut à présent, grâce au progrès de l'esprit humain et à l'art de l'imprimerie, rien moins qu'un déluge universel pour DÉTRUIRE ce qui veut se peine d'être conservé. (Dider.) On ne détruit que ce que l'on remplace. (Danton.) Le temps détruit tout et ne reconstruit rien de ce qui a existé. (Alibert.) L'honneur est et bien fait pour être libre, que l'exclusion détruit l'espoir. (A. Martin.) On dirait que ce n'est rien d'avoir arraché à la terre le secret de nourrir ceux qu'elle porte, on trouve bien plus merveilleux de lui arracher le secret de les détruire. (Laurentie.) Jamais l'homme ne pourra DÉTRUIRE un brin d'herbe, pas plus que le créer. (A. Kart.) L'histoire nous enseigne que la violence ne détruit que ce que la violence a essayé de fonder. (L. Jourdan.)

— Fig. Effacer, faire cesser : Détruire une faiblesse imprimée. On ne détruit pas aisément le préjugé ni l'habitude. (Lebrun.) L'arbitraire détruit la morale. (B. Const.) DÉTRUIRE une erreur, c'est édifier la vérité contraire. (F. Bastiat.) Les caisses d'épargne détruisent peu à peu tous les sentiments généreux. (A. Guyard.) Pour empêcher l'homme de faillir, il ne faut pas DÉTRUIRE sa liberté. (V. Cousin.) La guerre détruit l'égalité et la liberté. (A. Garnier.) Le repentir détruit le péché. (Lamm.) Il n'y a que le bien qui soit assez fort pour détruire le mal. (Lacordaire.) Les constitutions ne créent pas les passions humaines, et ne savent les détruire. (Thiers.)

— Un beau raisonnement ne détruit pas un fait. LA CHAUSSÉE.

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus, Tyrann qui ôte au crime et détruit les vertus. VOLTAIRE.

— Renverser la puissance, l'autorité, le crédit de : On chercha vainement de le détruire dans l'esprit du roi. S'appliquer à valoir mieux que ses ennemis, c'est commencer à les DÉTRUIRE. (Prévost-Paradol.)

— Un poëte avide de nuire De ce qu'il s'obstine à détruire Traces d'indélicates tableaux. LAMOTTE.

— Absol. : Ne savoir que DÉTRUIRE. L'ingratitude blesse, l'injustice outrage, l'insensibilité révolte, les reproches froissent, la négligence altère, l'oubli et la légèreté DÉTRUISSENT. (La Rochefoucauld.) Pour vivre, il faut DÉTRUIRE, et ce n'est en effet qu'en détruisant des êtres que les animaux peuvent se nourrir et se multiplier. (Buff.) La faiblesse qui conserve vaut mieux que la force qui détruit. (J. Joubert.) L'enfant naituit ni ne dégrade, mais il efface, il détruit. (G. Sand.)

— Se détruire v. pr. Être détruit, dégradé, tomber en ruine : Ces bâtiments se détruisent tous les jours, faute de réparations. (Acad.) Pourquoi tant de villes se sont-elles DÉTRUITES? (Volney.) a Tomber, s'effacer, disparaître : Cette opinion se DÉTRUIT elle-même. (Acad.) La puissance outrée se DÉTRUIT enfin elle-même. (Boss.) Nos maux physiques se DÉTRUISENT en nous détruisant; le temps ou la mort sont nos remèdes. (J.-J. Rousseau.) La liberté se détruit plus souvent par ses excès que par ses ennemis. (De Ségur.)

— Détruire sa propre personne, se donner la mort : Un désespéré qui songe à se DÉTRUIRE. L'homme est le seul être sensible qui se DÉTRUISSE lui-même dans un état de liberté. (B. de St-P.) L'usage de l'acide du pressé se DÉTRUIT par l'abus journalier qu'il fait de sa puissance. (E. de Gir.) Ruiner sa santé, sa réputation, son influence : Ce prince s'EST DÉTRUIT lui-même par sa tyrannie. On n'a pas besoin de détruire les gouvernements, ils se DÉTRUISENT bien seuls.

— Détruire, ruiner à soi : Pour pratiquer avoir la taille fine, les femmes se DÉTRUISENT la santé. (Rostan.)

— Réciproq. Se donner la mort l'un à l'autre ; s'exterminer : Les hommes ont encléché de siècle en siècle sur la manière de se DÉTRUIRE réciproquement. (La Bruy.) Les hommes ont toujours se cherchaient que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Syn. Détruire, abattre, démolir, jeter à bas, mettre à bas, renverser, ruiner. V. ABATRE.

— Détruire, abolir, anéantir, exterminer. V. ABOLIR.

— Antonymes. Bâti, construire, édifier, ériger, élever, fonder.

DÉTRUISANT (dê-trui-zan) part. prés. du v. Détruire : Ce n'est qu'en DÉTRUISANT des êtres que les animaux peuvent se nourrir et se multiplier. (Buff.) Nos maux physiques se DÉTRUISENT en nous DÉTRUISANT. (J.-J. Rousseau.)

DÉTRUIT, ITE (dê-trui, i-te) part. passé du v. Détruire. Ruiné, renversé, démolé : Une ville DÉTRUITE. Un palais DÉTRUIT. Des remparts DÉTRUITS. L'Anéantissement des villes a été mis à mort; Santé DÉTRUITE. Loups DÉTRUITS. Papiers DÉTRUITS. Forêts DÉTRUITES. Le tombeau nous dévore, mais nous nous absorbons nos sommes consumées, non DÉTRUITS. (J. Joubert.) L'instinct caractéristique, l'animal encore plus que ses organes, puisqu'il subsiste lorsqu'ils sont DÉTRUITS et qu'il ne fait que s'accroître par leur privation. (B. de St-P.) Les missions du Paraguay sont tout à fait DÉTRUITES. (Chateaub.)

— Que les démons et ceux qui les adorent Soient à jamais détruits et confondus. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

DETTES s. f. (dê-te — lat. debitum; de debere, devoir). Ce que l'on doit à quelqu'un, et particulièrement Somme d'argent que l'on doit : Petite DETTE. Grande DETTE. Contracter des DETTES. Payer ses DETTES. Être détenteur de DETTES. Être accablé, perdu de DETTES. Il vaut mieux s'endormir sans souper que de se réveiller avec des DETTES. (Maxime anglaise.) Les DETTES sont de vieux péchés qui n'ont que des désagréments. (Mme de Sév.) Pour un cœur qui a de l'ordre, une DETTE est un souvenir. (A. d'Houdetot.) Les DETTES abrègent la vie. (J. Joubert.) Les DETTES sont ce qu'il y a de plus ruineux pour les agriculteurs. (Dupin.)

— On ne sait ce que c'est de payer ses dettes, Et de sa bienfaisance on remplit les gazettes. C. D'HALEVILLE.

... Je fais peu de cas de fils qui délibère, Quand il faut acquiescer des dettes de père. — Fig. Devoir quelconque; obligation morale : Acquitter la DETTE de la reconnaissance. Payer sa DETTE à la patrie. (Acad.) EN NAISSANT, on contracte avec la patrie une DETTE immense, dont on ne peut jamais s'acquitter. (J. J. Rousseau.) Si l'amitié s'accroît, l'estime s'écrit, et si l'une est un don, l'autre est une dette. (Beaumarch.) Si la modération est une vertu, l'exécution des lois est une DETTE et une justice. (Mirab.) En s'enant dans l'homme le germe de l'idéal, la nature a contracté envers lui une dette imprescriptible. (C. Doffaux.)

— L'hymen s'acquittait plus des dettes de l'amour. C. DELAVOINE.

— Dettes criardes. Petites sommes que l'on doit à des ouvriers, à de petits fournisseurs, et qui amènent des réclamations verbales fréquentes et souvent bruyantes : Je me suis débarrassé des DETTES CRIARDES. (Acad.)

— Dette véreuse. Dette dont le paiement est fort incertain.

— Dette d'honneur. Dette au paiement de laquelle l'honneur est particulièrement engagé; se dit surtout des dettes de jeu, qui ne sont garanties que par la probité de ceux qui les ont contractées :

D'une dette d'honneur dans le jour on s'acquittait. C. DELAVOINE.

— Avoir une dette, avoir la dette. Reconnaître que l'on doit la somme réclamée.

— Fig. Avoir la dette, confesser la dette. Reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qui on avait quelque intérêt à cacher : Ma foi, madame, AVONS LA DETTE; vous vous faites qu'il faut à vous. (Moli.)

— Payer sa dette à la patrie. Faire son temps de service militaire. Il se marier et avoir des enfants qui pourront servir l'État.

— Payer sa dette à la nature. Mourir : Tot ou tard, il faut que chacun PAYE SA DETTE À LA NATURE.

— Faire sa dette de quelque chose, prendre la dette sur soi. Répondre pour autrui, se rendre caution pour quelqu'un, se déclarer responsable :

... Eh bien, j'en prends sur moi la dette tout entière. TRISTAN.

— Prov. Cent ans de chopins ne paient pas un sou de dette, il est inutile de se chagriner, à qui paye ses dettes s'enrichit. Pour éviter de se chercher que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Réciproq. Se donner la mort l'un à l'autre ; s'exterminer : Les hommes ont encléché de siècle en siècle sur la manière de se DÉTRUIRE réciproquement. (La Bruy.) Les hommes ont toujours se cherchaient que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Syn. Détruire, abattre, démolir, jeter à bas, mettre à bas, renverser, ruiner. V. ABATRE.

— Détruire, abolir, anéantir, exterminer. V. ABOLIR.

— Antonymes. Bâti, construire, édifier, ériger, élever, fonder.

DÉTRUISANT (dê-trui-zan) part. prés. du v. Détruire : Ce n'est qu'en DÉTRUISANT des êtres que les animaux peuvent se nourrir et se multiplier. (Buff.) Nos maux physiques se DÉTRUISENT en nous DÉTRUISANT. (J.-J. Rousseau.)

DÉTRUIT, ITE (dê-trui, i-te) part. passé du v. Détruire. Ruiné, renversé, démolé : Une ville DÉTRUITE. Un palais DÉTRUIT. Des remparts DÉTRUITS. L'Anéantissement des villes a été mis à mort; Santé DÉTRUITE. Loups DÉTRUITS. Papiers DÉTRUITS. Forêts DÉTRUITES. Le tombeau nous dévore, mais nous nous absorbons nos sommes consumées, non DÉTRUITS. (J. Joubert.) L'instinct caractéristique, l'animal encore plus que ses organes, puisqu'il subsiste lorsqu'ils sont DÉTRUITS et qu'il ne fait que s'accroître par leur privation. (B. de St-P.) Les missions du Paraguay sont tout à fait DÉTRUITES. (Chateaub.)

— Que les démons et ceux qui les adorent Soient à jamais détruits et confondus. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

DETTES s. f. (dê-te — lat. debitum; de debere, devoir). Ce que l'on doit à quelqu'un, et particulièrement Somme d'argent que l'on doit : Petite DETTE. Grande DETTE. Contracter des DETTES. Payer ses DETTES. Être détenteur de DETTES. Être accablé, perdu de DETTES. Il vaut mieux s'endormir sans souper que de se réveiller avec des DETTES. (Maxime anglaise.) Les DETTES sont de vieux péchés qui n'ont que des désagréments. (Mme de Sév.) Pour un cœur qui a de l'ordre, une DETTE est un souvenir. (A. d'Houdetot.) Les DETTES abrègent la vie. (J. Joubert.) Les DETTES sont ce qu'il y a de plus ruineux pour les agriculteurs. (Dupin.)

— On ne sait ce que c'est de payer ses dettes, Et de sa bienfaisance on remplit les gazettes. C. D'HALEVILLE.

... Je fais peu de cas de fils qui délibère, Quand il faut acquiescer des dettes de père. — Fig. Devoir quelconque; obligation morale : Acquitter la DETTE de la reconnaissance. Payer sa DETTE à la patrie. (Acad.) EN NAISSANT, on contracte avec la patrie une DETTE immense, dont on ne peut jamais s'acquitter. (J. J. Rousseau.) Si l'amitié s'accroît, l'estime s'écrit, et si l'une est un don, l'autre est une dette. (Beaumarch.) Si la modération est une vertu, l'exécution des lois est une DETTE et une justice. (Mirab.) En s'enant dans l'homme le germe de l'idéal, la nature a contracté envers lui une dette imprescriptible. (C. Doffaux.)

— L'hymen s'acquittait plus des dettes de l'amour. C. DELAVOINE.

— Dettes criardes. Petites sommes que l'on doit à des ouvriers, à de petits fournisseurs, et qui amènent des réclamations verbales fréquentes et souvent bruyantes : Je me suis débarrassé des DETTES CRIARDES. (Acad.)

— Dette véreuse. Dette dont le paiement est fort incertain.

— Dette d'honneur. Dette au paiement de laquelle l'honneur est particulièrement engagé; se dit surtout des dettes de jeu, qui ne sont garanties que par la probité de ceux qui les ont contractées :

D'une dette d'honneur dans le jour on s'acquittait. C. DELAVOINE.

— Avoir une dette, avoir la dette. Reconnaître que l'on doit la somme réclamée.

— Fig. Avoir la dette, confesser la dette. Reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qui on avait quelque intérêt à cacher : Ma foi, madame, AVONS LA DETTE; vous vous faites qu'il faut à vous. (Moli.)

— Payer sa dette à la patrie. Faire son temps de service militaire. Il se marier et avoir des enfants qui pourront servir l'État.

— Payer sa dette à la nature. Mourir : Tot ou tard, il faut que chacun PAYE SA DETTE À LA NATURE.

— Faire sa dette de quelque chose, prendre la dette sur soi. Répondre pour autrui, se rendre caution pour quelqu'un, se déclarer responsable :

... Eh bien, j'en prends sur moi la dette tout entière. TRISTAN.

— Prov. Cent ans de chopins ne paient pas un sou de dette, il est inutile de se chagriner, à qui paye ses dettes s'enrichit. Pour éviter de se chercher que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Réciproq. Se donner la mort l'un à l'autre ; s'exterminer : Les hommes ont encléché de siècle en siècle sur la manière de se DÉTRUIRE réciproquement. (La Bruy.) Les hommes ont toujours se cherchaient que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Syn. Détruire, abattre, démolir, jeter à bas, mettre à bas, renverser, ruiner. V. ABATRE.

— Détruire, abolir, anéantir, exterminer. V. ABOLIR.

— Antonymes. Bâti, construire, édifier, ériger, élever, fonder.

DÉTRUISANT (dê-trui-zan) part. prés. du v. Détruire : Ce n'est qu'en DÉTRUISANT des êtres que les animaux peuvent se nourrir et se multiplier. (Buff.) Nos maux physiques se DÉTRUISENT en nous DÉTRUISANT. (J.-J. Rousseau.)

DÉTRUIT, ITE (dê-trui, i-te) part. passé du v. Détruire. Ruiné, renversé, démolé : Une ville DÉTRUITE. Un palais DÉTRUIT. Des remparts DÉTRUITS. L'Anéantissement des villes a été mis à mort; Santé DÉTRUITE. Loups DÉTRUITS. Papiers DÉTRUITS. Forêts DÉTRUITES. Le tombeau nous dévore, mais nous nous absorbons nos sommes consumées, non DÉTRUITS. (J. Joubert.) L'instinct caractéristique, l'animal encore plus que ses organes, puisqu'il subsiste lorsqu'ils sont DÉTRUITS et qu'il ne fait que s'accroître par leur privation. (B. de St-P.) Les missions du Paraguay sont tout à fait DÉTRUITES. (Chateaub.)

— Que les démons et ceux qui les adorent Soient à jamais détruits et confondus. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

— Fig. Effacé, supprimé : L'ennie est DÉTRUITE par la charitable amitié; la coquette par le véritable amour. (La Rochef.) Si la liberté pouvait être DÉTRUITE en France, c'est en se ruinant dans la liberté de l'Europe. (Bignon.) Ruiné dans son crédit, dans sa puissance, dans sa considération :

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée, Montrer aux nations Mithridate dérué. RACINE.

DETTES s. f. (dê-te — lat. debitum; de debere, devoir). Ce que l'on doit à quelqu'un, et particulièrement Somme d'argent que l'on doit : Petite DETTE. Grande DETTE. Contracter des DETTES. Payer ses DETTES. Être détenteur de DETTES. Être accablé, perdu de DETTES. Il vaut mieux s'endormir sans souper que de se réveiller avec des DETTES. (Maxime anglaise.) Les DETTES sont de vieux péchés qui n'ont que des désagréments. (Mme de Sév.) Pour un cœur qui a de l'ordre, une DETTE est un souvenir. (A. d'Houdetot.) Les DETTES abrègent la vie. (J. Joubert.) Les DETTES sont ce qu'il y a de plus ruineux pour les agriculteurs. (Dupin.)

— On ne sait ce que c'est de payer ses dettes, Et de sa bienfaisance on remplit les gazettes. C. D'HALEVILLE.

... Je fais peu de cas de fils qui délibère, Quand il faut acquiescer des dettes de père. — Fig. Devoir quelconque; obligation morale : Acquitter la DETTE de la reconnaissance. Payer sa DETTE à la patrie. (Acad.) EN NAISSANT, on contracte avec la patrie une DETTE immense, dont on ne peut jamais s'acquitter. (J. J. Rousseau.) Si l'amitié s'accroît, l'estime s'écrit, et si l'une est un don, l'autre est une dette. (Beaumarch.) Si la modération est une vertu, l'exécution des lois est une DETTE et une justice. (Mirab.) En s'enant dans l'homme le germe de l'idéal, la nature a contracté envers lui une dette imprescriptible. (C. Doffaux.)

— L'hymen s'acquittait plus des dettes de l'amour. C. DELAVOINE.

— Dettes criardes. Petites sommes que l'on doit à des ouvriers, à de petits fournisseurs, et qui amènent des réclamations verbales fréquentes et souvent bruyantes : Je me suis débarrassé des DETTES CRIARDES. (Acad.)

— Dette véreuse. Dette dont le paiement est fort incertain.

— Dette d'honneur. Dette au paiement de laquelle l'honneur est particulièrement engagé; se dit surtout des dettes de jeu, qui ne sont garanties que par la probité de ceux qui les ont contractées :

D'une dette d'honneur dans le jour on s'acquittait. C. DELAVOINE.

— Avoir une dette, avoir la dette. Reconnaître que l'on doit la somme réclamée.

— Fig. Avoir la dette, confesser la dette. Reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qui on avait quelque intérêt à cacher : Ma foi, madame, AVONS LA DETTE; vous vous faites qu'il faut à vous. (Moli.)

— Payer sa dette à la patrie. Faire son temps de service militaire. Il se marier et avoir des enfants qui pourront servir l'État.

— Payer sa dette à la nature. Mourir : Tot ou tard, il faut que chacun PAYE SA DETTE À LA NATURE.

— Faire sa dette de quelque chose, prendre la dette sur soi. Répondre pour autrui, se rendre caution pour quelqu'un, se déclarer responsable :

... Eh bien, j'en prends sur moi la dette tout entière. TRISTAN.

— Prov. Cent ans de chopins ne paient pas un sou de dette, il est inutile de se chagriner, à qui paye ses dettes s'enrichit. Pour éviter de se chercher que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Réciproq. Se donner la mort l'un à l'autre ; s'exterminer : Les hommes ont encléché de siècle en siècle sur la manière de se DÉTRUIRE réciproquement. (La Bruy.) Les hommes ont toujours se cherchaient que pour se DÉTRUIRE. (Regnard.) à Travailler à la ruine l'un de l'autre : Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire. LA FONTAINE.

— Syn. Détruire, abattre, démolir, jeter à bas, mettre à bas, renverser, ruiner. V. ABATRE.

— Détruire, abolir, anéantir, exterminer. V. ABOLIR.

— Antonymes. Bâti, construire, édifier, ériger, élever, fonder.

DÉTRUISANT

cette caisse, et de 35,530,347 fr. provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement (loi du 10 juin 1853), tandis que les annulations de rentes appartenant à la caisse amortissement (loi des 27 et 28 juin 1853) ne s'élevaient qu'à 32 millions; de sorte que cette catégorie de rentes s'accroissait de 29,628,819 fr., soit, avec la somme de 12 millions 277,267 fr., dont se sont accrues les rentes actives, un accroissement total, pour la période comprise entre 1830 et 1848, de 41,906,086 fr.; ce qui, ajouté à la somme des rentes existant au 1^{er} août 1830, élevait le total des rentes, à la fin du gouvernement de Juillet, soit le 1^{er} mars 1848, à 244,287,266 fr.

Le gouvernement provisoire, à peine installé, augmentait la rente active de la somme de 14,935,387 fr., au moyen d'emprunts autorisés par les décrets des 9 mars, 7 et 24 juillet 1848. On sait néanmoins que c'est cette dernière qui prédomine à la Bourse. On en donne souvent pour cause sa plus grande mobilisation, ce qui n'est pas. Nous dirons même que le contraire est vrai. En effet, dit M. Horn, à qui nous empruntons tous ces renseignements statistiques, sur les 172 millions qui constituaient, au 1^{er} janvier 1858, le montant de la nouvelle rente 4 1/2 pour 100, une somme de 32,804,853 fr., soit 19 pour 100 du total, était représentée par des rentes mobilisées (on appelle ainsi celles qui font partie des majorats, des dotations réversibles au domaine de l'Etat, les rentes constituant le fonds de réserve de la Banque de France, ceux de l'Université, aux établissements publics et religieux, aux invalides de la marine, etc.); les rentes mobilisées, au contraire, prenaient 33,734,357 fr., soit près de 25 pour 100 sur les 135,5 millions qui constituaient la rente 3 pour 100. La grande différence entre les rentes 4 1/2 et 3 pour 100 est dans ce fait, que le montant moyen des inscriptions est beaucoup plus bas pour les secondes que pour les premières. Au 1^{er} janvier 1858, les 172 millions de rentes 4 1/2 pour 100 constituaient 747,917 inscriptions, soit une moyenne de 229 fr. par inscription; par contre, les 135,5 millions de rentes 3 pour 100 ne se répartissaient qu'entre 258,578 inscriptions, soit une moyenne de plus de 528 fr. par inscription.

En ne tenant compte même que des rentes mobilisées, c'est-à-dire des rentes au porteur et des rentes nominatives appartenant à des particuliers, aux compagnies, aux banquiers, etc., etc., on trouve pour la rente 4 1/2 pour 100 : 693,191 inscriptions, d'un montant total de 139,2 millions, soit une moyenne de 201 fr. par inscription, tandis que les 102 millions de rentes 3 pour 100 se répartissent seulement entre 245,339 inscriptions, qui donne une moyenne de 413 fr. 70 par inscription. On comprend aisément que ces faibles rentes 4 1/2 pour 100 sont celles des petits rentiers, des possesseurs sérieux, qui cherchent un placement avantageux, tandis que les fortes rentes 3 pour 100 sont celles des grands capitalistes, qui y trouvent surtout un objet de spéculation; de là le vif mouvement d'affaires auquel donne lieu la rente 3 pour 100 et la stagnation relative qui caractérise le marché de la rente 4 1/2 pour 100. Sur plus, ces grandes différences entre le montant moyen des inscriptions 4 1/2 et 3 pour 100 tendent constamment à s'accroître, par suite de ce fait, que le montant moyen des rentes 4 1/2 pour 100 augmente dans une proportion beaucoup plus faible que n'augmente le montant moyen des inscriptions 3 pour 100. Ainsi, au 1^{er} janvier 1855, la nouvelle rente 4 1/2 pour 100 comptait 780,215 inscriptions sur un montant total de 171,132 fr., soit une moyenne de 219 fr. 34 par inscription, en même temps que la rente 3 pour 100 ne comptait que 235,491 inscriptions sur un total de 110 millions 298,232 fr., ou une moyenne de 468 fr. 36 par inscription; à deux ans de là, quand la rente 4 1/2 pour 100 est montée à 172 millions et la rente 3 pour 100 à 135,5 millions, le nombre d'inscriptions s'est abaissé pour la rente 4 1/2 pour 100 à 747,917, tandis qu'il a monté pour la rente 3 pour 100 à 258,578, c'est-à-dire que le montant moyen d'une inscription ne s'est élevé pour la rente 4 1/2 pour 100 que de 219 fr. 34 à 229 fr., tandis que, pour le 3 pour 100, il s'est élevé de 468 fr. 36 à 528 fr.; la différence entre les deux moyennes, qui, en 1855, n'était été que de 249 fr., était de 199 fr. en 1858.

La décapitalisation de la rente, à laquelle on tendait, ajoute M. Horn, et avec trop de succès, dans les années 1854, 1855, 1856, a depuis lors éprouvé une réaction sérieuse, grâce à la rude leçon que la marche de la spéculation, en 1856 et en 1857, a donnée aux petits spéculateurs improvisés des années précédentes.

— **Ville de Paris.** Le budget de la ville de Paris, continuellement et rapidement croissant, dépasse en importance le budget de maints Etats du second ordre; mais il brille de tout un côté par un chiffre de dépenses qui, et on le sent bien aux impôts, ne semble pas avoir encore atteint son apogée. Aussi, la dette de la ville de Paris mérite-t-elle qu'on la traite dans un chapitre à part. Pour cela, nous prions à l'Annuaire international du crédit public une intéressante étude, qui présente en détail les divers engagements auxquels elle doit faire face. Le premier emprunt souscrit par la ville de Paris, depuis la révolution de Février, a été autorisé par un décret du 28 août 1848. Cet emprunt, de 25 millions, complètement soldé au 1^{er} avril 1859, représentait en capital, intérêts et primes, une somme de 38,054,152 fr. à payer par la ville

dans l'espace de dix années. Une somme de 5,099,192 fr. a été affectée au service de cette opération dans le courant de l'année 1857, de sorte que, sur 25,000 obligations qui composaient ledit emprunt à son origine, il n'en restait plus à amortir que 6,885 au 31 décembre 1857.

La loi du 4 août 1851 a autorisé le second emprunt de la ville de Paris, souscrit au capital de 50 millions; cet emprunt était destiné à l'ouverture de la rue de Rivoli et à la construction des grandes Halles. L'amortissement n'a pu commencer qu'en 1859. Jusqu'à cette époque, on ne trouve au budget que la somme nécessaire au paiement des intérêts des 50,000 obligations, à l'acquiescement des primes attachées aux 60 numéros sortant à chaque tirage semestriel, et, en outre, au remboursement en principal des obligations primées. Une somme de 2,930,500 fr. a été dépensée en 1857 pour le service de cet emprunt, qui ne sera éteint que le 2 janvier 1871. Le troisième emprunt, date de l'année 1855; résumons par voie de souscription publique pour un capital de 60 millions, il doit servir à payer les dépenses de l'achèvement de la rue de Rivoli, du boulevard de Sébastopol, de l'avenue Victoria et du dégagement des bords de l'Hôtel de ville. Aux termes du décret du 29 mai 1856, qui a réglé les conditions d'émission de cet emprunt, les 150,000 obligations dont il se compose, payables à 500 fr., ont été créées au taux de 400 fr., avec intérêt à 3 fr. 75 pour 100 par an. Le tirage a eu lieu de cet emprunt, depuis le 1^{er} septembre 1855; jusqu'au 1^{er} septembre 1857, sera donc de 145 millions, y compris les intérêts et les primes. L'amortissement réel a commencé toutefois que le 1^{er} mars 1858, dans le courant de cette année, 1,978 obligations ont été remboursées, mais, en ce qui concerne l'exercice 1857, nous ne trouvons qu'une somme de 2,447,047 fr. consacrée à l'emprunt de 60 millions; les 172 millions de rentes 4 1/2 et les 135,5 millions de rentes 3 pour 100 ont été créés au 1^{er} septembre 1857, sera donc de 145 millions, y compris les intérêts et les primes. L'amortissement réel a commencé toutefois que le 1^{er} mars 1858, dans le courant de cette année, 1,978 obligations ont été remboursées, mais, en ce qui concerne l'exercice 1857, nous ne trouvons qu'une somme de 2,447,047 fr. consacrée à l'emprunt de 60 millions; les 172 millions de rentes 4 1/2 et les 135,5 millions de rentes 3 pour 100 ont été créés au 1^{er} septembre 1857, sera donc de 145 millions, y compris les intérêts et les primes.

Après avoir été longtemps embarrassés, la situation financière de l'Autriche a pu momentanément s'améliorer, grâce aux amortissements pratiqués sur une grande échelle.

— **Grèce.** La dette de la Grèce remonte à une époque antérieure à sa constitution définitive comme Etat. Le président Capo d'Istria demandait à l'Europe de garantir à la Grèce un emprunt de 60 millions de francs pour l'aider à se relever de ses ruines et à développer ses propres ressources. Mais ce vœu ne fut rempli qu'en 1832, la sollicitation d'une régence grecque qui résidait encore à Munich, et ce fut encore la régence qui donna son consentement aux conditions de l'emprunt et à l'emploi qui devait en être fait. La Grèce ne reçut qu'une partie de la somme demandée, et c'est pour cette partie, affectée aux travaux de prodigalité aux frais peu productifs du gouvernement de la régence, lors de sa première installation, que le royaume hellénique est aujourd'hui dans l'obligation de payer les intérêts de 68 millions 600,000 drachmes.

Quelle que soit l'origine de cette dette, on plût qu'en ait été l'emploi, la Grèce n'en eût pas moins remplir ses engagements envers les puissances qui l'ont garantie, et qui sont la France, la Russie et la Grande-Bretagne. Cette dernière a eu quelquefois recours à la menace et même à la violence pour obtenir le paiement de certaines sommes. Les deux autres puissances, surtout la France, ont montré beaucoup plus de patience

et le désir de fournir à la Grèce toutes les facilités nécessaires.

La dette générale de la Grèce est évaluée à environ 112,500,000 drachmes, savoir : dette étrangère garantie par les trois puissances, 68,000,000 drachmes; dette à la Bavière fixée en 1848 à 1,529,333 florins rhén.; dette intérieure, rentes, cautions, etc., environ 9,830,000 drachmes; enfin les intérêts arriérés et la dette flottante.

— **Hollande.** Outre sa dette nationale, dont l'amortissement absorbe chaque année environ 112 millions de florins, le budget se trouve encore grevé de l'ancienne dette russe, dont l'annuité s'élève à 1,300,000 florins, et des arriérés pour rachat du péage du Sund, dont le chiffre annuel est de 1,864,000 florins environ.

— **Portugal.** La dette portugaise est en capital de 174,222,829 milrils.

— **Turquie.** Depuis quelque temps les Etats musulmans entrent dans la voie des emprunts. Tunis et l'Égypte essaient en ce moment une émission de titres à Paris et à Londres. Quant à l'Empire ottoman, qui n'avait, il y a quelques années, qu'une dette flottante, il veut aussi posséder un grand-livre volumineux et il en remplit hardiment les feuillets. Les banquiers de l'Occident lui facilitent du reste ce travail, et la signature du Grand Seigneur inonde les marchés financiers. Le gouvernement turc avait débuté par la création d'obligations amortissables par tirage au sort. Ce système si sage ne convenait pas, il paraît, dans le pays des contes orientaux, à des marchés de bourse; la Turquie s'occupe de transformer sa dette amortissable en une dette perpétuelle.

Nous ne croyons pourtant mieux faire, pour établir l'état de sa dette, que de transcrire librement un passage du dernier budget musulman. Les descendants du Prophète établissent maintenant un budget ni plus ni moins que les souverains qui règnent sur la prosaïque Occident.

Les sommes portées à leurs budgets se calculent par bourses et par piastres. La bourse vaut 5 livres méditerranéennes, ou 50 piastres du Grand Seigneur, ou 115 fr. environ.

Budget de l'an 1250 de l'Égire (13 mars 1864 au 13 mars 1865).

BUDGET DES DÉPENSES.

b.		p.	
Dette extérieure, intérêt et amortissement			
		458,048,050	
Dette intérieure, consolidée et mutuelle			
		335,000,000	
On s'enlève (bons de dix an.)			
		44,439,450	
Intérêts dus à la caisse des ordres			
		9,908,086	
Intérêts des séhims, montakas et timars			
		104,558,250	
Total de la dette intérieure			
		493,905,786	
— Suède. La dette suédoise s'élève à un capital de 40,847,006 riksdalers.			
— Danemark. Ce royaume, sous l'influence des tristes événements qui ont amené sa mutilation, a vu sa dette s'élever à un capital de 100,217,374 riksdalers.			
— Belgique. Le compte général de l'administration des finances, pour l'année 1865, est le dernier qui ait été publié. Voici quelle était la situation de la dette publique au 1 ^{er} janvier de cette année.			

revenus en furent précomptés jusqu'en 1843 sur les intérêts à servir par la caisse municipale. Comme il n'était pas sans inconvénient que des établissements communaux par leur origine et leur destination fussent exploités en dehors de l'administration communale, une ordonnance du 3 septembre 1843 remit entre les mains de la ville la gestion de ces marchés, et taxa à 12,330,528 fr. la créance des hospices, laquelle est immobilisée pour trente ans, de 1844 à 1874, sauf paiement d'intérêts s'élevant à la somme de 616,256 fr., et telle est bien en effet la somme qui figure au compte de 1857 et qui complète le total de la dette municipale.

On appelle, en Autriche comme ailleurs, dette consolidée celle qui est inscrite dans le grand-livre et dont le capital ne semble plus avoir été remboursé, tandis que la dette flottante désigne les engagements qui ne sont pas encore fixés, mais qui à la longue, et en grossissant, finissent pourtant par se transformer le plus souvent en dette consolidée. En Autriche, on nomme dette fondée celle pour laquelle une certaine partie du revenu public est spécialement assignée pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement; dans le cas contraire, on dit la dette non fondée. Toutes les dettes ne portent pas intérêt, et, pour celles qui en portent, cet intérêt varie de 1 à 6 pour 100 du capital nominal; les intérêts sont payés tantôt en argent comptant, tantôt en papier-monnaie ou en bank-notes, tantôt dans le pays même, tantôt à l'étranger. On appelle dette ancienne celle dont les intérêts ont été réduits à moitié par la patente du 20 février 1811, et continuent à être payés en Wiener Währung jusqu'à ce que le tirage au sort établi par la patente du 21 mai 1818 ait désigné les obligations qui doivent avoir leurs intérêts payés derechef en monnaie de convention; toutes les dettes contractées depuis 1811, ainsi que les obligations tirées au sort de l'ancienne dette, constituent la dette nouvelle. Le total de la dette se divise, en outre, en dette provenant d'emprunts, dette provenant du rachat des charges seigneuriales, et en papier-monnaie.

Après avoir été longtemps embarrassés, la situation financière de l'Autriche a pu momentanément s'améliorer, grâce aux amortissements pratiqués sur une grande échelle.

— **Rome.** Le caractère particulier de la dette pontificale, c'est que les dépenses dont elle provient ont été représentées par des obligations qui n'ont jamais été et ne sont nullement des dépenses d'utilité publique.

Ainsi une très-forte partie de l'emprunt contracté en 1857, chez la maison Rothschild, a été employée à l'achat de la dette pontificale de l'exercice 1854, et c'est publiquement détruites des obligations pour

— **Angleterre.** La dette anglaise remonte à 1694. Le prêt de 1,200,000 livres sterling, c'est-à-dire de tout son capital, fait par la Banque au gouvernement, en est généralement considéré comme l'origine. Il existait cependant, avant cette époque, en Angleterre, des arriérés à la charge de l'Etat, mais ce n'était que des annuités viagères. Ce fut la première fois alors qu'on vit figurer dans le budget des dépenses, sous le titre de dette, une somme qui n'était pas servie, mais qui était destinée à servir des obligations.

— **Prusse.** La dette de la Prusse ne remonte qu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. La dette flottante ou inscrite 750,045,512
Papier-monnaie 685,100,587
Bons du trésor 189,000,000

CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	RESTANT A AMORTIR.
220,105,631 74	1,146,560 »	5,502,640 78
84,341,632 »	3,795,373 44	71,410,426 13
84,656,000 »	3,809,520 »	78,510,228 09
7,624,000 »	228,720 »	6,432,059 51
23,862,027 29	1,073,791 22	23,827,014 14
8,916,000 »	336,640 »	8,916,000 »
	5,706,298 »	
	2,790 03	
TOTAUX	21,622,338 47	408,902,259 61

— **Russie.** La dette russe est un exemple remarquable de l'anarchie qui peut résulter de l'application brutale du principe d'autorité. Il est impossible de donner une idée exacte des abus et des malversations qui se rencontrent au sein de cette administration autocratique. On parle, il est vrai, des mines d'or de l'Oural et de certains trésors accumulés, tels que les 100 millions de francs en or dans les caves de la forteresse de Saint-Petersbourg; mais cela ne rend que plus inexplicable encore l'emploi du papier-monnaie. La Banque de Russie, inféodée à l'Etat, subit le contre-coup de la dépréciation de ce papier et porte dans les transactions privées le désordre créé par les pouvoirs publics.

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Prusse.** La dette de la Prusse ne remonte qu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. La dette flottante ou inscrite 750,045,512
Papier-monnaie 685,100,587
Bons du trésor 189,000,000

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	RESTANT A AMORTIR.
220,105,631 74	1,146,560 »	5,502,640 78
84,341,632 »	3,795,373 44	71,410,426 13
84,656,000 »	3,809,520 »	78,510,228 09
7,624,000 »	228,720 »	6,432,059 51
23,862,027 29	1,073,791 22	23,827,014 14
8,916,000 »	336,640 »	8,916,000 »
	5,706,298 »	
	2,790 03	
TOTAUX	21,622,338 47	408,902,259 61

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	RESTANT A AMORTIR.
220,105,631 74	1,146,560 »	5,502,640 78
84,341,632 »	3,795,373 44	71,410,426 13
84,656,000 »	3,809,520 »	78,510,228 09
7,624,000 »	228,720 »	6,432,059 51
23,862,027 29	1,073,791 22	23,827,014 14
8,916,000 »	336,640 »	8,916,000 »
	5,706,298 »	
	2,790 03	
TOTAUX	21,622,338 47	408,902,259 61

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	RESTANT A AMORTIR.
220,105,631 74	1,146,560 »	5,502,640 78
84,341,632 »	3,795,373 44	71,410,426 13
84,656,000 »	3,809,520 »	78,510,228 09
7,624,000 »	228,720 »	6,432,059 51
23,862,027 29	1,073,791 22	23,827,014 14
8,916,000 »	336,640 »	8,916,000 »
	5,706,298 »	
	2,790 03	
TOTAUX	21,622,338 47	408,902,259 61

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	RESTANT A AMORTIR.
220,105,631 74	1,146,560 »	5,502,640 78
84,341,632 »	3,795,373 44	71,410,426 13
84,656,000 »	3,809,520 »	78,510,228 09
7,624,000 »	228,720 »	6,432,059 51
23,862,027 29	1,073,791 22	23,827,014 14
8,916,000 »	336,640 »	8,916,000 »
	5,706,298 »	
	2,790 03	
TOTAUX	21,622,338 47	408,902,259 61

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de la dette autrichienne sont aussi divers que multiples. Sans compter les différents impôts et taxes, les primes et des emprunts, la dette autrichienne est composée de :

— **Autriche.** Les éléments constitutifs de